

INSTITUTION, DESTRUCTURATION ET NOUVELLES REGULATIONS : LA DIALECTIQUE DE LA PROFESSIONNALISATION EN TRADUCTION¹

Nicolas Froeliger

Master professionnel ILTS, EA 3697, Université Paris Diderot
(nf@eila.univ-paris-diderot.fr)

La traduction est une activité de niches, pratiquée par des êtres qui ont longtemps pensé qu'il fallait vivre caché. Investie de l'immodeste tâche de permettre au monde de mieux se comprendre, elle est mal connue et mal comprise, justement, du reste du monde, y compris de ceux qui en font leur profession. Comble de malheur, les passerelles restent ténues entre ceux qui l'exercent, ceux qui l'enseignent et ceux qui tentent de lui consacrer un regard théorique. Articuler une vue d'ensemble à partir de ces visions d'insecte nous paraît donc un objectif socialement nécessaire à l'heure où, d'une part, cette profession doute d'elle-même au point de remettre en question jusqu'à son nom et où, d'autre part, une initiative européenne (le projet EMT, acronyme anglais pour *master européen de traduction*) amène les formations dans ce domaine à se repositionner face à l'institution universitaire et à la vie professionnelle. L'historique des postures successives de ces formations au cours des dernières décennies sera justement notre fil conducteur.

Même si l'enseignement de la traduction ne date pas exactement d'hier (en Chine, il remonte au moins à la fin de la dynastie des Han, entre 20 et 225 de notre ère² ; en Espagne, l'école de Tolède a été active aux XII^e et XIII^e siècles ; et, en France, celle qui formait les fameux *drogman*, ancêtre de l'actuel INALCO [Institut national des langues et civilisations orientales] a été instituée en 1669³), nous limiterons nos propos aux formations françaises et, dans une certaine mesure, européennes pour lesquelles il existe une continuité temporelle, et nous recourrons dans une large mesure à des sources orales.

L'observation sur cette échelle de temps raisonnable (une soixantaine d'années) montre que l'innovation est d'abord venue d'écoles spécialisées, puis d'un petit nombre de DESS universitaires, imités dans un troisième temps (de la professionnalisation à la réforme LMD) par une pléthore d'universités. C'est cette évolution que nous souhaitons retracer, avant d'en évaluer les conséquences et d'envisager les modes de régulation qui permettront – peut-être, et sous réserve de

¹ Une version de travail de cet article a été présentée au congrès LEA co-organisé le 4 juin 2009 par l'Université Paris Diderot (Paris 7) et l'Université de la Sorbonne nouvelle (Paris III) et doit être mise en ligne sur le site de l'ANLEA.

² Voir Xu, Jianzhong, 2005, p. 232.

³ Voir Balliu, 2002, pp. 167-189.

bousculer quelques habitudes – d'en préserver les avantages en termes de reconnaissance institutionnelle sans déstructurer totalement les professions auxquelles préparent ces formations. Le tout dans un cadre qui n'a que récemment débordé des frontières nationales.

1. Le passé : une discipline ancillaire

Il est d'usage, chez les historiens du secteur, d'insister sur l'impressionnante liste des grands noms de la littérature qui ont aussi réalisé des traductions (de Calvin à Yourcenar, en passant par Baudelaire ou Voltaire, pour la langue française) : comme il est flatteur pour les traducteurs d'aujourd'hui de penser qu'eux-mêmes s'inscrivent dans une telle filiation... Et comme c'est naïf ! En effet, ce qu'ils prennent pour un tableau à l'honneur de leur métier est avant tout le signe que, précisément, la traduction n'était, au cours des siècles précédents, l'affaire ni de spécialistes ni de professionnels : une discipline ancillaire, donc.

De même, il y a belle lurette que cette matière est enseignée à l'université, mais elle a longtemps été – et reste encore, pour certains – un exercice de vérification des connaissances de langue : thème et version. Une autre discipline ancillaire... Comment s'étonner, dans ces conditions, que la théorie ait si durablement considéré le texte traduit comme second par rapport à l'original ? Ce qui est relativement nouveau, en tout cas, c'est la convergence entre ces deux sphères : en France, la profession de traducteur est jeune et l'orientation professionnelle dans l'enseignement de cette discipline (à l'exception des *drogman*, donc) est récente. Auparavant, il existait très peu de traducteurs et un assez grand nombre de traductions, œuvres de secrétaires, ingénieurs, hommes et femmes de lettres, ou encore d'étudiants. Le principe sous-jacent était simple : connaissez les langues et vous saurez traduire !

2. Le temps des écoles

Puis, comme chantait Jacques Brel, « *la guerre arriva* ». Et à sa suite la mise en place d'organisations internationales dotées de traducteurs et d'interprètes spécialisés. Rappelons que si la fonction d'interprète est attestée dans l'Histoire occidentale depuis Hérodote, l'interprétation consécutive n'a été employée pour la première fois qu'à Versailles en 1919, et la simultanée à Nuremberg en 1945. C'est dans ce contexte que sont nées, d'abord l'ETI (Ecole de traduction et d'interprétation, dès 1941, la neutralité helvétique aidant) à Genève, puis, en 1957, année de la signature du traité de Rome, l'ESIT (Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs), à Paris, et en 1958, année de naissance de la Communauté économique européenne, l'ISTI (Institut supérieur de traducteurs et interprètes) à Bruxelles et l'ISIT (alors Institut supérieur d'interprétariat et de traduction) à Paris, pour évoquer les plus connues. Avec deux caractéristiques : d'une part, la formation conjointe d'interprètes et de traducteurs, comme le nom de ces formations l'indique clairement, et, d'autre part, une relation que nous qualifierons d'ambivalente avec le monde universitaire. D'un

côté, on s'en défie en faisant principalement appel à des professionnels (vacataires ou professeurs associés) pour assurer les enseignements et en recherchant une autonomie de décision, voire une indépendance financière. De l'autre, on en cherche la reconnaissance en s'attachant à bâtir une théorie. Il faut à cet égard mentionner la figure de Danica Séleskovitch, dont le rôle historique aura été de faire de la traduction et de l'interprétation une discipline scientifique en sus d'une spécialité professionnelle. Étape significative dans ce processus, la première thèse en traductologie soutenue en France l'a été en 1978, par Jean Delisle, à l'ESIT⁴. D'autres ont bien sûr suivi, créant au passage les conditions d'un essaimage qui bénéficiera aux formations créées lors de la vague suivante. Parallèlement à cette quête de respectabilité institutionnelle, ces écoles auront commencé de faire des métiers auxquels elles préparaient des spécialités reconnues aux yeux du monde professionnel, et à donner une véritable visibilité à la profession⁵. Avec toutefois le risque de générer des situations d'oligopole sur la partie la plus structurée du marché, en l'occurrence l'interprétation de conférence. C'est ainsi que l'AIIC (Association internationale des interprètes de conférence) s'est vue reprocher des pratiques anticoncurrentielles par les autorités européennes à la fin des années quatre-vingt pour avoir imposé un tarif plancher à ses membres et à ses interlocuteurs)...

Nom	Siège	Date de création
ETI	Genève	1941
ESIT	Paris	1957
ISIT	Paris	1958
ISTI	Bruxelles	1958

Tableau 1 : Quatre écoles, quatre acronymes, quatre lettres

Dans cette deuxième époque, qui court, globalement, des années cinquante à la fin des années quatre-vingt, ce sont donc les écoles, dont la légitimité était, au départ purement professionnelle, qui se développent et cherchent à se rapprocher de l'université. Cette orientation comporte toutefois un biais : partant du principe que les mécanismes de la traduction et de l'interprétation sont essentiellement les mêmes⁶, elle se rend aveugle, pour des raisons à la fois théoriques et stratégiques, à la convergence entre traduction et intelligence artificielle, réservant les outils informatiques à leurs fonctions les plus immédiates : traitement de texte, accès à Internet..., et ignorant leurs aspects traductiques (TAO, bases de données sous Access ou autres, SQL/XML, corpus, etc., avec l'infrastructure réseau que cela suppose).

⁴ Voir Delisle, 1984. L'ISIT, de son côté, a dû attendre les années 2000 pour créer un laboratoire de recherche, statut privé oblige. Elle n'en a pas moins cherché à attirer de grands noms de la traductologie pour assurer des cours en son sein.

⁵ Détail révélateur, l'ESIT est ainsi sans doute la seule formation de traduction au monde à figurer sur tous les plans de métro et d'autobus de la ville où elle est implantée...

⁶ Le principal ouvrage enseigné à l'ESIT ne s'intitule pas *Interpréter pour traduire* (Séleskovitch et Lederer, 1984) sans raison.

3. La nouvelle politique universitaire

3.1. Révolution culturelle à l'université

A la fin des années quatre-vingt, certains éléments de l'université vont opérer un mouvement symétrique, dont on peut voir les signes annonciateurs dans deux événements. En 1978-1979 se crée, à Pau, la première licence LEA comportant le mot *traduction* (Traduction et documentation scientifique, en l'occurrence). En 1982, le rapport Van Deth sur la traduction dans les entreprises publiques dresse le premier état des lieux de cette partie du marché. On commence donc, à cette époque, de réfléchir aux enjeux de la traduction en dehors des écoles.

Il faut néanmoins attendre le tournant des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix pour voir se soulever une deuxième vague, avec la création de plusieurs DESS à Rennes II (1990), Paris 7 (1990), Grenoble III (1992) ou Strasbourg (1992), pour ne citer que ceux-là. Quelle est l'originalité de ces programmes ? Leur positionnement : il ne s'agit pas d'imiter ce qui a réussi ailleurs (dans les écoles), mais bien de proposer des cursus différents, en tenant compte des évolutions du secteur, et notamment du développement des outils informatiques, qui ont entraîné un éclatement de la profession⁷. Aujourd'hui, en effet, on forme de moins en moins souvent à la traduction *stricto sensu*, et de plus en plus aux *métiers de la traduction* : localisateur, terminologue, chef de projet, postéditeur, ingénieur multilingue, réviseur, rédacteur technique, spécialiste de la communication interculturelle, et aussi, encore, traducteur. Étant donné le rôle de l'intelligence artificielle dans cette logique, l'interprétation est restée l'apanage des écoles (cela pourrait d'ailleurs évoluer avec la montée en puissance de ce que l'on appelle en anglais *community interpreting*, que l'on pourrait traduire par *médiation interculturelle ou médiation humanitaire*). Enfin, ces formations procèdent d'un sentiment, minoritaire mais bien réel à l'université, selon lequel celle-ci doit se préoccuper du devenir professionnel de ses diplômés. Là où les écoles avaient fait voile vers la respectabilité – ce que au demeurant certains de leurs enseignants leur reprochent aujourd'hui *mezza voce* –, les promoteurs de cette deuxième vague ont pris le parti résolu de dialoguer avec des acteurs nouveaux : le monde professionnel et les entreprises. D'où un rôle considérable dévolu aux stages, aux junior-entreprises ou à l'alternance, en fonction du mode d'organisation retenu. Les critiques n'ont pas manqué de la part de ceux pour qui l'université doit être un lieu fermé, creuset d'un savoir échappant aux déterminations extérieures. Sont-elles le signe d'une divergence idéologique profonde ou d'un total malentendu ? Nous penchons pour la deuxième réponse. En effet, loin de se comporter en fourriers du grand capital, les créateurs de ces formations avaient comme ambition de former des étudiants aptes à se faire reconnaître sur le marché, dans un rapport de force avec les

⁷ Le DESS de sous-titrage créé à Lille III en 1982-83 et celui de traduction littéraire lancé par l'UFR d'études anglophones de l'Université Paris 7 parallèlement au DESS ILTS (dépendant de l'UFR de LEA) participent certes de ce mouvement général, mais s'en distinguent par une plus grande distance par rapport aux outils informatiques.

employeurs et les demandeurs potentiels. Souvenons-nous que le monde du travail n'est pas d'une seule pièce...

Autre trait distinctif par rapport aux habitudes héritées de l'université, la philosophie est nouvelle : il ne s'agit plus d'enseigner la langue, mais d'initier à des métiers qui utilisent les langues. Scientifiquement, c'est le passage d'une traduction à base de linguistique à ce que l'on appelle de plus en plus la traduction pragmatique, c'est-à-dire dans laquelle le souci prédominant est l'aptitude à transmettre une intention. Dans ce contexte, le clivage entre linguistes et civilisationnistes devient secondaire. Globalement, ces formations ont ainsi participé au mouvement général de professionnalisation – quant elles ne l'ont pas anticipé. A l'extérieur de l'université, elles ont amplifié le travail de structuration du métier de traducteur. Aujourd'hui, en France, 52 % des traducteurs ayant répondu au sondage 2008 de la SFT (Société française des traducteurs) sur les pratiques sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures en traduction et/ou interprétation (près de 6 % possèdent un autre diplôme d'études supérieures et 22 % un « autre diplôme »⁸). A l'échelle européenne, les statistiques sont parcellaires et difficilement comparables, les situations nationales sont contrastées et le nombre de réponses est souvent faible au point de gêner fortement l'interprétation des résultats⁹. L'observation empirique montre néanmoins là aussi une montée en puissance des diplômes dans la structuration de la profession. Fait révélateur, certaines formations commencent à recevoir des demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE) émanant de traducteurs professionnels titulaires par ailleurs de diplômes de niveau équivalent, voire supérieur à celui auquel elles préparent. Le master pro ILTS a ainsi récemment eu à traiter du cas d'une traductrice possédant un doctorat (en littérature française, en l'occurrence).

Titulaires d'un diplôme d'études supérieures	58 %
dont, en traduction ou interprétation	52 %
autre diplôme d'études supérieures	6 %
Titulaires d'un « autre diplôme »	22 %
Total	86 %

Tableau 2 : Quel niveau d'études pour les traducteurs en France ?
Source : sondage SFT, 2008

3.2. Un exemple représentatif : le DESS (puis master professionnel) ILTS

⁸ Voir http://www.sft.fr/page.php?P=fo/public/menu/gestion_front/index&id=470

⁹ Voir par exemple Katan, 2009.

Le master professionnel ILTS est représentatif de cette deuxième vague. Il a été créé en 1990 avec une ambition intellectuelle et un mode d'organisation bien spécifiques :

- L'ambition intellectuelle consiste à réussir la synthèse entre deux courants de pensée qui, trop souvent, se côtoient sans échanger et qui sont animés, d'un côté, par des praticiens de la traduction, considérant leur métier comme une activité purement humaine et rétive à toute systématisation et, de l'autre, par des spécialistes de la terminologie et du traitement automatique des langues, dont le domaine de compétence est précisément l'utilisation de l'informatique, et donc la systématisation des processus. Comment faire pour que les tenants de ces deux courants travaillent non seulement les uns à côté des autres, mais aussi ensemble, au bénéfice des étudiants ? La réponse, c'est la vie professionnelle qui la donne, parce qu'elle, cette jonction, elle l'opère au jour le jour. Le choix stratégique et la nécessité pratique de concilier ces deux compétences se justifient de ce fait par l'évolution des métiers de la traduction et c'est en collant à ces évolutions qu'on peut les faire se potentialiser, comme disent les pharmaciens.
- Le mode d'organisation spécifique, c'est d'abord l'alternance. Les étudiants passent ainsi 700 heures en cours à l'université et 900 en entreprise, soit une semaine sur deux plus l'essentiel de l'été. Ils sont rémunérés dans le cadre de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, notamment. Ce diplôme se trouve de cette manière en prise directe avec le monde extérieur et ses évolutions. C'est ensuite l'intervention du plus grand nombre possible de professionnels aux côtés d'universitaires de haut niveau, dont la recherche (et c'est très important) correspond aux domaines de spécialité enseignés dans la formation. C'est enfin la mise en cycle de l'ensemble de nos enseignements, dont une des applications concrètes – et non la moindre – est la rédaction d'un triple mémoire (recherche documentaire, terminologie et traduction), selon le principe qu'une bonne traduction, cela suppose une bonne compréhension du domaine concerné, et donc l'aptitude à le décrire de manière synthétique et articulée, et que cet édifice repose sur la capacité de se documenter intelligemment, avec les outils d'aujourd'hui et de demain.

Une telle structure nécessite, c'est évident, un lourd investissement en moyens financiers (salles équipées, logiciels, serveurs...), en temps et en personnel spécialisé, y compris administratif : chaque apprenant, chaque entreprise, chaque intervenant (une quarantaine de chaque catégorie pour le master pro ILTS) est un cas spécifique, qui doit être traité comme tel. Mais les résultats sont là : les diplômés trouvent du travail – et c'est finalement le seul critère qui vaille aux yeux de ses responsables. En 2008-2009, sur 49 enseignants répartis sur deux groupes de M2 pro, assurant un total de 1 408 heures de cours, 30 sont des professionnels (pour un total de 589 heures), 13 sont des enseignants-chercheurs titulaires dépendant de notre UFR (dont quatre anciens traducteurs professionnels, pour un total de 663 heures) et six autres ont un statut hybride (enseignants étrangers invités, doctorants, titulaires d'autres UFR ou

universités, chercheurs CNRS...), soit un total de 156 heures). Il est important, à cet égard, d'insister sur la nécessité de développer les passerelles entre ces différents univers. Nous y reviendrons au moment d'aborder la question de la recherche, mais on peut d'ores et déjà dire que la condition d'un développement harmonieux pour de telles formations est la mobilité entre ces divers statuts, ce qui passe notamment par le recrutement de professeurs associés.

3.3. Que cent fleurs s'épanouissent, que cent formations rivalisent

C'est alors que survint le processus de Bologne, avec son corollaire hexagonal, la réforme LMD. Celle-ci a permis aux formations existantes, qui, avant, étaient souvent cantonnées à l'année de DESS, de profiter d'une plus grande cohérence avec l'ancienne maîtrise, avec notamment pour conséquence de modifier les transferts d'étudiants entre universités. En effet, la mobilité s'effectue maintenant au moins autant en M1 qu'en M2, même si les examens d'entrée restent fixés entre ces deux années. Dans le même temps, beaucoup d'UFR qui, auparavant, n'allaient pas au-delà de la maîtrise ont résolu de pousser jusqu'au master 2, en suivant avec plus ou moins d'entrain le mot d'ordre de la professionnalisation. Cela les a souvent conduits à imiter ce qui avait réussi à d'autres, sans toujours que les esprits aient évolué par rapport à une conception littéraire et contrastive de la traduction. Résultat, on compte en France 46 formations préparant aux métiers de la traduction (et 285 à l'échelle européenne, en incluant celles qui s'arrêtent à la licence¹⁰). Il est vrai que cet ensemble englobe tout ce qui concerne la rédaction et la communication techniques. Il est vrai également qu'il ne comprend ni les masters recherche ni la traduction littéraire. Ce mouvement général montre en tout cas que la pratique du calque, pourtant si décriée dans nos enseignements, reste bien présente dans nos actes...

En une cinquantaine d'années, on est ainsi passé d'une situation de quasi-monopole à une offre extrêmement nombreuse, avec des effets positifs, et d'autres nettement plus préoccupants :

- Cette évolution est réjouissante en ceci qu'elle a contribué à donner une visibilité à la traduction aux yeux du monde et de l'université, même si ce processus n'a pas atteint son terme, au sens où il n'existe pas (pas encore ?) de commission CNU spécifique pour cette discipline¹¹.
- Elle est inquiétante parce que le marché n'est pas à même d'absorber tous les professionnels que nous formons. Et dans certains secteurs, les résultats sont déjà catastrophiques.

Ainsi, en audiovisuel, on ne comptait jusqu'à récemment qu'un seul DESS : celui de Lille, créé en 1982-1983 et délivrant moins de dix diplômes par an. Aujourd'hui, il y en a cinq, tandis que trois autres y consacrent une part importante de leur maquette ou

¹⁰ Chiffres donnés lors de la réunion EMT du 4 avril 2009 à Paris

¹¹ Voir Ballard, 2009, notamment.

prévoient de le faire, ce qui représente environ 60 diplômés par an. Entre-temps, le marché s'est tout simplement effondré : sur certains de ses créneaux, les tarifs ont baissé de 48 à 87 %, pendant que les conditions générales d'exercice (délais et prestations annexes) se dégradaient fortement¹².

Sans être la cause unique de cette débâcle, la multiplication des diplômes y a contribué, comme c'est d'ailleurs le cas au moins en Espagne et en Belgique. Toutes les données sont aujourd'hui réunies pour que ce phénomène se reproduise dans d'autres segments. Même si les statistiques sont parcellaires, sujettes à caution et difficilement comparables¹³, la disproportion est évidente entre l'augmentation du nombre des diplômés et la progression du marché. En d'autres termes, les métiers de la traduction pourraient bien être victimes du succès des masters professionnels. Ce que l'institution a fait émerger, elle menace donc maintenant de le faire sombrer. Comment échapper à ce dilemme sans tourner le dos à la professionnalisation, ce que pratiquement plus personne ne souhaite ?

4. Trois formes de régulation possibles

En prenant un peu de recul par rapport à ces évolutions, on peut constater que chacune s'est opérée dans une direction précise, comme un navire tire des bords successifs pour avancer contre le vent. Université et traduction professionnelle cheminaient jadis sur des voies bien distinctes. Les écoles professionnelles ont ensuite entrepris de se rapprocher de l'institution, puis c'est l'université qui a fait mouvement vers le monde professionnel. Enfin, la généralisation de ce mouvement s'effectue de nos jours au péril du monde professionnel, selon une figure classique du retournement qui n'aurait pas déplu à Hegel. Ce qui importe aujourd'hui, c'est de passer à une stratégie qui tienne compte de paramètres multiples dont chacun, choisi isolément, pourrait mener à la catastrophe. L'heure est donc à la *régulation* et à une réflexion en réseaux, qui peut, à notre sens, prendre trois formes.

4.1. Dialoguer avec les organisations représentatives

À mesure que le marché se structurait, les professionnels ont ressenti le besoin d'être mieux représentés par des associations plus dynamiques. Certaines existent depuis longtemps, comme la SFT, créée en 1958, pour les traducteurs pragmatiques, ou l'ATLF (Association des traducteurs littéraires de France, qui s'est séparée de la SFT en 1973). D'autres sont plus récentes, comme l'ATAA (Association des traducteurs et adaptateurs de l'audiovisuel, 2006) pour les spécialistes de l'audiovisuel. Mais quelle que soit leur ancienneté, ces organisations se positionnent désormais comme des

¹² Voir Froeliger et Audinot, à paraître.

¹³ Les statistiques les plus optimistes évaluent le marché de la traduction en France à 680 millions d'euros par an (chiffre 2007), avec une croissance tendancielle de 10 %, mais l'essentiel de cette croissance, au demeurant hypothétique, se concentre dans l'informatique des langues et dans les nouveaux pays membres de l'UE. Voir The Language Technology Sector Ltd., 2009, p. 80.

interlocuteurs actifs des pouvoirs publics (comme cela a été le cas au moment de la ratification du protocole de Londres sur la traduction des brevets ou des discussions qui ont abouti à la publication de la norme ISO 15038 sur les services de traduction, notamment) et des universités, tout en assurant, fait également nouveau, des prestations de formation continue. Aujourd'hui, une formation de traduction qui les laisserait à l'écart de ses réflexions apparaîtrait *ipso facto* comme peu sérieuse et fausement professionnalisante. Pour parler de notre vécu personnel, c'est une des raisons qui nous ont conduits à interrompre – avec un peu de perte et beaucoup de fracas – les négociations entamées en vue d'un diplôme commun avec une université de la banlieue Sud de Paris, entre 2005 et 2008.

La traduction, rappelons-le, a toujours été une activité de niche, et la mondialisation, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, n'a fait qu'intensifier cette caractéristique en éparpillant davantage les métiers qui y sont liés. Or, les universitaires sont mal préparés à l'étude des marchés. Ils ont besoin d'antennes pour savoir comment la vie professionnelle évolue. Le contact avec ces organisations est un bon moyen de sentir ces évolutions, dans un contexte où seul un positionnement original peut permettre l'émergence d'une formation professionnalisante qui tienne ses promesses.

4.2. L'EMT, *new deal* européen, et ses répercussions nationales

Même si les évolutions que nous avons retracées se retrouvent dans de nombreux pays européens, elles sont, jusqu'à la réforme LMD, rarement sorties du cadre national. Là aussi, la situation est en train de changer, avec une tendance à la constitution de réseaux de formations, qui a pris une dimension nouvelle en 2009 sous l'impulsion de l'Union européenne. Un précurseur purement universitaire de cette vague a été le projet Mellange, qui se proposait de réunir 13 formations européennes de traduction via une plate-forme d'enseignement en ligne (et en anglais) axée sur les outils. Ce projet ambitieux, financé d'ailleurs par des fonds européens, débouche aujourd'hui (2008-2009) sur la mise en place de doubles diplômes entre trois universités (Paris Diderot, Barcelone et Vienne, pour l'instant), avec un ou deux semestres de mobilité en master 1. Il ne s'agira donc pas d'une formation supplémentaire par rapport aux 285 existant déjà en Europe.

Nos confrères de la Direction générale de la traduction (DGT) de l'Union européenne (qui compte le plus gros service de traduction au monde, avec 1 750 permanents et 1,750 million de pages traduites en 2007, dont un peu moins d'un tiers sont sous-traitées¹⁴) ont en effet cherché, il y a quelques années à recruter des traducteurs dans les langues de ce que l'on a appelé les nouveaux entrants. Et ont dû constater qu'il n'existait pas suffisamment de candidats correspondant à leurs critères. Conclusion logique : il fallait favoriser la mise en place, dans ces pays, de formations

¹⁴ The Language Technology Sector Ltd., 2009, p. 36. Selon le même document, l'UE compte 4 900 traducteurs toutes institutions confondues.

professionnalisantes aptes à répondre à une telle demande. C'est de ce besoin précis qu'est né le projet EMT, pour *European Master in Translation*. Après quelques inflexions, découlant notamment de discussions entre la Direction DGT, les formations en traduction, mais aussi les organisations professionnelles, l'objectif de ce projet est aujourd'hui double :

- faciliter la création de cursus dans les nouveaux États membres de l'Union européenne, en encourageant des échanges avec ceux qui ont déjà un peu plus d'expérience, le tout avec le souci de ne pas casser le marché dans ces pays ;
- distinguer par une forme de labellisation les formations qui répondent à un certain nombre de critères de qualité.

Ce projet montre que les institutions européennes ont pris conscience à la fois des insuffisances et des excédents qui existent dans le secteur, ainsi que rôle qu'elles peuvent jouer à cet égard. Le document énonçant la stratégie de l'EMT insiste ainsi, dans son préambule, à la fois sur « *la vulnérabilité du marché du travail des traducteurs* » et sur « *l'offre insuffisante de professionnels qualifiés dans certaines langues et combinaisons linguistiques.* » Il s'agit donc, pour l'UE, d'arbitrer entre le trop plein et la carence, tout en répondant à ses besoins internes, et sans empiéter sur le principe de subsidiarité en vigueur depuis Maastricht (1992). C'est la raison pour laquelle la démarche est celle de l'adhésion volontaire à un programme orienté vers la qualité. Ainsi, le système de labellisation impose aux formations candidates d'attester qu'elles forment aux 47 (pas moins) compétences requises par les métiers de la traduction d'aujourd'hui et de demain, de décrire leur politique de relations avec les entreprises, de démontrer qu'elles possèdent (et qu'elles ont bien acheté...) les matériels et les logiciels adéquats, etc. Une fois admise, chaque formation s'engage à en aider d'autres à parvenir au même niveau là où des besoins en traducteurs ont été clairement identifiés. Le premier appel à candidatures a eu lieu au printemps 2009. En septembre, sur 93 dossiers, 34 formations ont été déclarées éligibles en Europe (dont sept en France : ESIT, Grenoble III, ILTS (Université Paris Diderot), ISIT, Lille III, Rennes II et Toulouse), tandis que 56 autres étaient recalées. Le solde (trois formations) correspond aux réponses hors délai et dossiers incomplets. Belle initiative, mais qui reste néanmoins une affaire politique et une affaire de politique, avec le risque, pour l'ensemble des parties prenantes, de se monter soit trop restrictives soit trop laxistes, et avec, pour les instances européennes, la nécessité de faire le bon choix entre implication forte et repli sur soi-même. À suivre... Précisons en tout cas que la qualité de membre du réseau EMT est acquise pour quatre ans, la coordination en étant assurée par la DGT, qui organise notamment une conférence annuelle des formations membres et aspirantes à ce programme, mais n'apporte en tant que telle aucun financement.

Nombre de candidats	93
Formations éligibles	34
Recalées	56

Hors délai	3
Formations admises par pays	
France	7
Royaume-Uni	5
Belgique	3
Espagne	3
Italie	3
Irlande	2
Allemagne	2
Autriche	1
Bulgarie	1
Danemark	1
Finlande	1
Hongrie	1
Pologne	1
Portugal	1
Roumanie	1
Slovénie	1
Total	34

Tableau 3 : L'EMT en quelques chiffres

Trois caractéristiques de ce projet méritent d'être soulignées au regard des préoccupations du présent volume :

- Il concerne les *programmes* plutôt que les établissements, et indique spécifiquement, parmi ses objectifs, celui de « *vaincre certains obstacles au niveau local*¹⁵ ». Nous retrouvons ici la logique qui était celle des créateurs de DESS en France au début des années quatre-vingt-dix.
- Il pourra permettre de progresser, par un véritable maillage européen, sur ce qui demeure un point de fragilité que la quasi-totalité des formations en Europe : la faible diversité des combinaisons linguistiques. La constitution de réseaux à l'échelle du continent peut en effet aboutir à une meilleure répartition internationale des étudiants. C'est déjà le cas d'un projet réunissant l'université de Ljubljana (Slovénie), l'ISIT et l'INALCO, pour la formation des traducteurs pratiquant le slovène.
- Les conditions d'émergence de l'EMT, ainsi que ses critères d'adhésion, excluent de fait les formations spécialisées sur des créneaux très précis (littérature, édition, audiovisuel...), tout en avantageant celles qui sont résolument tournées vers les outils. Cela revient à donner une prime au LEA sur le LLCE, alors même qu'une part conséquente de la recherche en traduction se fait en LLCE.

¹⁵ Commission européenne, Direction générale de la traduction (2009), p. 3.

Avec l'EMT, les problèmes concrets de la traduction sont en tout cas désormais posés à l'échelle du continent. Ce projet peut notamment corriger par le haut certains des effets pervers induits par la réforme LMD à l'échelon national.

Parmi ses répercussions immédiates, il a amené les formations de chaque pays à se parler et à réfléchir ensemble à ces insuffisances et à ces dangers, afin de faire mieux reconnaître à la fois les formations **et** les métiers. Ce qui, en France, passe notamment par la réactivation de l'Association française des formations universitaires aux métiers de la traduction (AFFUMT) afin, selon ses projets de statuts, de :

- Faire des propositions en matière de programmes d'études et de modalités d'évolution des formations.
- Favoriser les collaborations dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de l'insertion professionnelle.
- Faciliter les échanges d'étudiants et de formateurs.
- Contribuer à la formation initiale et continue des formateurs.
- Contribuer à l'équipement des organismes membres.
- Représenter les formations et les formateurs auprès des organismes de tutelle et des institutions nationales et internationales.
- Assurer les relations avec les associations professionnelles.
- Promouvoir les activités de traduction et les métiers de la traduction.
- Promouvoir la recherche sur les métiers de la traduction, sur leurs objets et modalités d'exercice, sur les pratiques professionnelles, et sur la formation. (AFFUMT, 2009, p. 1)

Il faut noter que cette association existait auparavant, mais était entrée en sommeil après 2003. C'est donc bien le *New Deal* européen symbolisé par l'EMT qui l'a réveillée.

Tout cela paraît de bon aloi. Comme semblent de bon aloi les réflexions en vue d'un regroupement des moyens d'universités différentes, dans le respect de la diversité de chacun. Nous pensons en particulier aux PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur). En effet, après le mouvement centrifuge de la réforme LMD, il n'est pas mauvais, nous semble-t-il, de passer à un mouvement centripète, qui nous fera gagner en cohérence tout en favorisant l'évolution vers l'excellence. Beaucoup de formations ont cherché à répondre à la demande d'hier en imitant ce qui avait réussi à d'autres par le passé. L'EMT peut aider à répondre à la demande de demain.

4.3. La recherche sauvera-t-elle la professionnalisation (et inversement) ?

La troisième forme de régulation souhaitable est aussi sans doute celle dont on parle le moins lorsqu'il est question de professionnalisation : c'est la recherche. Celle-ci, en traduction, est le reflet de la stratification historique que nous avons décrite plus haut.

Il existe ainsi une recherche active en traduction littéraire, axée sur les textes, avec une forte teneur contrastive et linguistique, une deuxième en traduction pragmatique, tournée vers les traducteurs, avec une considérable composante sociologique, une troisième en sciences cognitives, centrée sur les mécanismes de pensée, une quatrième en informatique des langues, une cinquième qui relève davantage des *gender studies* et des *cultural studies*, et une sixième d'ordre essentiellement philosophique et herméneutique – et les passerelles entre ces domaines sont ténues. Il n'y a donc consensus ni sur l'objet de la recherche ni sur la structure disciplinaire : avec qui chercher quoi¹⁶ ? Rappelons que le terme même de *traductologie*, en français, date seulement de 1972 et qu'il est d'autant plus difficile de déterminer que chercher et avec qui qu'on ne sait même pas si le mot *traducteur* sera encore employé demain. De plus en plus, en effet, les représentations qu'évoque ce mot diffèrent de la réalité des professions qu'il recouvre. À partir de là, deux évolutions sont envisageables : changer la définition de ce que fait un traducteur, ou changer l'appellation. Certains parlent ici d'*ingénieurs en communication multilingue et multimédias*, d'autres de *langagiers de l'entreprise*... Là encore, il nous semble souhaitable d'agir sur trois fronts.

Axes de recherche	Objet et approche	Voisinage disciplinaire
Traduction littéraire	Les textes, théorie contrastive	Lettres et linguistique
Traduction pragmatique	Les traducteurs, approche sociologique	Communication, langues appliquées
Philosophie de la traduction	Ce que la traduction révèle sur l'humain	Philosophie, herméneutique
Cognitivism	Les processus de pensée	Sciences cognitives
Traduction automatique, traduction assistée par ordinateur	Informatisation des processus	Informatique des langues
<i>Gender studies, cultural studies</i>	Place de la traduction dans la société	Sociologie

Tableau 5 : Six recherches pour une traductologie

Le premier point crucial est l'articulation de la recherche avec la formation des traducteurs professionnels. Ceux-ci, en effet, ont besoin, de pouvoir situer leur champ disciplinaire, d'en cerner les enjeux intellectuels et de poser un regard critique sur leur activité et leur rôle social. Ils doivent donc bénéficier directement des travaux de leurs enseignants. Pour une formation professionnelle, la recherche, c'est aussi la

¹⁶ Un seul point semble désormais acquis : la simple traduction d'un ouvrage – aussi ardue soit-elle – n'est plus considérée comme un travail traductologique.

possibilité de mettre en cohérence les multiples apports qui composent un programme et cela non plus ne va pas de soi. C'est grâce à elle que nous formons non pas des agents d'un système économique, mais des citoyens autonomes, en position de négocier leurs interdépendances avec ce système. Tout cela est banal et rebattu.

Le deuxième point crucial consiste à bâtir une traductologie qui se positionne par rapport aux différents domaines mentionnés plus haut (sphère littéraire, linguistique, herméneutique, informatique, civilisation et sciences cognitives), sachant qu'elle ne peut être assimilée complètement ni à l'une ni à l'autre de ces spécialités, mais qu'il existe avec chacune des recouvrements partiels. Là encore, c'est l'architecture du réseau à créer qui sera décisive : sera-t-elle l'expression des enjeux de chapelles ou d'une cohérence scientifique ? Nous le saurons dans quelques années.

Le troisième point crucial est l'ouverture à tous les acteurs concernés : nous avons déjà évoqué l'importance de penser à impliquer les étudiants ; il serait tout aussi absurde (en traductologie, du moins...), de développer une recherche en se fermant aux professionnels. On observe en effet chez les traducteurs professionnels une réelle envie d'en savoir davantage sur les fondements théoriques de leur pratique, ainsi qu'un besoin avéré de se former aux outils et techniques apparus depuis qu'eux-mêmes ont commencé d'exercer. On constate chez beaucoup d'enseignants chercheurs un désir de confronter leurs hypothèses théorique au vécu des praticiens. On remarque, chez beaucoup de responsables de formations, un souci d'articuler intellectuellement les multiples facettes dont se composent aujourd'hui les métiers de la traduction. Et il est bien évident que ces points de vue doivent aussi se croiser sous le regard critique des étudiants. La convergence de ces réflexions a abouti, ces dernières années à la mise en place de journées d'études (Rennes II, Paris Diderot), de journées professionnelles (SFT) ou, prochainement, de colloques internationaux (Grenoble III). Dans l'ensemble de ces cas, il s'agit de brasser un même sujet avec l'ensemble des acteurs concernés.

Cette logique nous ramène à l'articulation souhaitable entre masters professionnels et masters recherche. Prenons le cas d'un étudiant qui est aujourd'hui en M2 pro. Il sera demain un praticien. Après-demain, il pourra souhaiter faire profiter d'autres étudiants de son expérience, et deviendra chargé de cours. Ou alors, il désirera théoriser sur cette même expérience et s'inscrira en master recherche et peut-être bien en thèse. Un jour, on le retrouvera maître de conférences ou professeur associé. C'est parce qu'il s'agit d'un parcours de vie que nous plaidons pour une séparation partielle, mais lisible et assumée entre les branches professionnelle et recherche des masters : afin de donner toutes ses chances à la seconde !

*
* *

La traduction a cessé d'être une discipline ancillaire ou une activité d'appoint. Les écoles professionnelles ont dû apprendre à partager leur territoire à mesure que la

reconnaissance institutionnelle du métier de traducteur progressait. De nouveaux acteurs, de nouveaux métiers, de nouvelles formes de régulation sont venus compliquer le tableau, et pourraient permettre d'éviter une trop forte crise de surproduction, à l'heure où la question de l'enseignement de la traduction sort des cadres nationaux. Beaucoup reste à faire, à la fois pour rendre le paysage des formations plus compréhensible et plus rationnel et pour faire de la traduction une spécialité universitaire en tant que telle, notamment aux yeux du Conseil national des universités (CNU). Tels sont les principaux enseignements de soixante années d'enseignement de la traduction professionnelle en France.

Ce modèle inachevé est-il pour autant transposable à d'autres pays, à d'autres métiers, nonobstant l'accélération des processus ? C'est l'hypothèse que nous posons. Ainsi, ces dernières années, certaines spécialités qui étaient jadis confiées à des traducteurs se sont autonomisées, c'est-à-dire ont inventé des modes de fonctionnement, des codes et des valeurs qui leur sont propres, sans pour autant s'en détacher totalement. Cela a été le cas, par le passé, de l'interprétation (en tout cas en Europe occidentale). Depuis quelque temps, c'est aussi celui de la rédaction (ou communication) technique. Cela pourrait être, demain, celui de la médiation interculturelle (*community interpreting*, en anglais). Si nous voulons que l'enseignement des langues puisse déboucher, à l'avenir et dans l'ensemble de nos pays, sur des formations fructueuses utilisant les langues, c'est à ces bourgeonnements qu'il faut nous intéresser, en procédant à des comparaisons internationales et en nous attachant aux modèles de développement. C'est à cette autre immodeste tâche que nous avons souhaité contribuer par cet article.

Références bibliographiques

- AFFUMT (Association française des formations universitaires aux métiers de la traduction), *Statuts de l'association AFFUMT*, 2009. Disponible à l'adresse : <http://www.formation-de-traducteurs.net/affumt/membres.htm>
- Ballard, Michel, « Pour une approche intégrée de la traduction dans l'enseignement supérieur », intervention au colloque international, *La Traduction : philosophie, linguistique et didactique*, Lille III, avril 2009, à paraître.
- Balliu, Christian, *Les traducteurs transparents, la traduction en France à l'époque classique*, Les éditions du Hazard, collection Traductologie, Bruxelles, 2002.
- Chartier, Delphine, « Version vs traduction. Enjeux et finalités », in Ballard, Michel (sous la direction de), *Traductologie et enseignement de la traduction à l'université*, Artois Presses Université, Arras, 2009, pp. 113-126.

- Commission européenne, Direction générale de la traduction, « Stratégie relative au Master européen de traduction (EMT) », Bruxelles, 2009, disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/dgs/translation/programmes/emt/index_fr.htm
- Delisle, Jean, *L'analyse du discours comme méthode de traduction – Initiation à la traduction française de textes pragmatiques anglais, Théorie et pratique*, Editions de l'Université d'Ottawa, 1984.
- Froeliger, Nicolas et Audinot, Isabelle, « Marché de la traduction et marché des formations en traduction, ou les conséquences de nos inconséquences », contribution au colloque international *Commerce et traduction : pour une approche pluridisciplinaire et plurilingue des jeux et enjeux de la traduction*, Université de Nanterre Paris X, novembre 2008, à paraître. NB : une version plus courte de cette contribution a paru en juillet 2009 dans la revue *TransLittérature*, de l'ATLF.
- Janin, Pierre, « La politique de traduction de l'Etat », s.l., 2003, disponible à l'adresse : www.colloque.net/archives/2003/volume_1/janin.pdf
- Katan, David, « Translation Theory and Professional Practice: A Global Survey of the Great Divide », *Hermes, Journal of Language and Communication Studies*, Department of Language and Business Communication, Aarhus School of Business, Université d'Aarhus, Danemark, 2009.
- Mellange (projet interuniversités) : <http://www.eila.univ-paris-diderot.fr/recherche/mellange/index>, Paris, s.d.
- NF EN 15038, *Services de traduction – Exigences requises pour la prestation du service*. Norme européenne, s.l., 2006.
- Rapport de synthèse du groupe interministériel « Traductions »*. Rapporteur : Patrick Flot. Paris, Ministère des Affaires étrangères, Direction de la Communication et de l'information, Paris, 27 septembre 2000.
- Séleskovitch, Danica et Marianne Lederer, *Interpréter pour traduire*, Didier Erudition, Paris, 1984.
- The Language Technology Sector Ltd., *Study Report to the Directorate General for Translation of the European Commission, final version*, DGT-ML-Studies 08, Kingston upon Thames, Royaume-Uni, 2009. Disponible à l'adresse : http://ec.europa.eu/education/languages/news/news3725/report_en.pdf
- Xu, Jianzhong, "Training Translators in China", in *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, vol. 50, n° 1, pp. 231-249, Presses de l'Université

de Montréal, 2005. Disponible à l'adresse :
<http://id.erudit.org/iderudit/010671ar>